

DELIBERATION PORTANT DEMANDE DE PROLONGATION D'EMERITAT

LE CONSEIL DE LA RECHERCHE DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE, EN SA SEANCE A DISTANCE DU 01^{er} FEVRIER 2022,

Vu le code de l'Education ;

Vu le décret n°2020-1527 du 7 décembre 2020 portant création de l'Etablissement Public Expérimental Université Clermont Auvergne (EPE UCA) ;

Vu les directives ministérielles liées à la situation de confinement due à la pandémie de covid19,

Vu l'ordonnance n°2014-1329 du 06 novembre 2014 relative aux délibérations à distance des instances administratives à caractère collégial ;

Vu le décret n°2014-1627 du 26 décembre 2014 relatif aux modalités d'organisation des délibérations à distance des instances administratives à caractère collégial ;

Vu le décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire ;

Vu les circonstances exceptionnelles liées aux mesures nationales de confinement mises en œuvre dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus Covid-19 ;

Vu le décret n°84-431 du 6 juin 1984 modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps des maîtres de conférences ;

Vu le décret n° 2021-1423 du 29 octobre 2021 relatif à l'éméritat des professeurs des universités et des maîtres de conférences ;

Vu les statuts de l'Université Clermont Auvergne ;

Vu la charte de l'Éméritat de l'UCA ;

Vu la demande de Monsieur Jean-Claude THOURET du 7 janvier 2022 ;

Vu l'avis du Directeur de Laboratoire Magmas et Volcan du 10 janvier 2022 ;

PRESENTATION DU PROJET

L'Éméritat est un titre honorifique délivré à certains professeurs ou maîtres de conférences titulaires d'une HDR, admis à la retraite, en vue de réaliser des missions nécessaires en fonction des compétences et des projets qu'ils proposent au sein de l'Etablissement.

M. Jean-Claude THOURET enseignant émérite jusqu'au 22 janvier 2022 demande une prolongation exceptionnelle de son éméritat jusqu'au 30 juin 2022 au sein du laboratoire Magmas et Volcan (LMV).

Vu le quorum atteint en début de séance ;

Vu la présentation de Madame Vanessa PREVOT, Vice-Présidente chargée de la Recherche ;

Après en avoir délibéré ;

DECIDE

D'accorder la prolongation de l'éméritat de Monsieur Jean-Claude THOURET jusqu'au 30 juin 2022.

Membres en exercice : 45

Votes : 41

Pour : 41

Contre : 0

Abstention : 0

Le Président,

Mathias BERNARD

CLASSE AU REGISTRE DES ACTES SOUS LA REFERENCE : CR UCA DELIBERATION A
DISTANCE 2022-02-01-02

TRANSMIS AU RECTEUR :

PUBLIE LE :

Modalités de recours : *En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.*